

Professionnels de santé : vers une extension des compétences vaccinales pour les enfants



© 2022 Les Echos Publishing

La HAS veut aller plus loin dans l'amélioration de la couverture vaccinale de l'ensemble de la population, notamment dès le plus jeune âge. À cette fin, elle avait déjà avalisé l'autorisation pour les infirmiers de prescrire et d'administrer les vaccins du calendrier vaccinal chez les personnes âgées de 16 ans et plus, autorisation entrée en vigueur au début de cette année. Elle préconise aujourd'hui l'extension de ces prérogatives aux pharmaciens et aux infirmiers pour les enfants et adolescents de 2 à 15 ans révolus. Objectif : simplifier le parcours vaccinal, multiplier les opportunités de vaccination et donc, in fine, augmenter la couverture vaccinale.

Suivre au préalable une formation certifiante

L'avis de la HAS précise les conditions de prescription et d'administration de ces vaccins. Seraient uniquement concernés les 13 vaccins du calendrier vaccinal et le professionnel de santé devrait avoir suivi au préalable une formation certifiante. Les enfants immunodéprimés ne pourraient pas

profiter de cet élargissement de compétences et devraient se tourner uniquement vers des médecins. Quant aux enfants de moins de 2 ans, la HAS ne recommande pas d'élargir les compétences vaccinales des pharmaciens et des infirmiers. Elle propose plutôt d'autoriser les sages-femmes à prescrire et à administrer l'ensemble des vaccins inscrits au calendrier vaccinal.

© 2022 Les Echos Publishing